

Instructions – Statut étudiant parent

IMPORTANT : Merci de mettre à jour vos coordonnées dans votre Centre étudiant avant de remplir ce formulaire.

Qui peut compléter ce formulaire?

Une personne étudiante inscrite à l'Université à un minimum de six (6) crédits de cours et qui rencontre au moins une des conditions suivantes :

- Femme / personne enceinte ;
- Personne en processus d'adoption ;
- Parent qui vit avec son ou ses propres enfants de moins de 12 ans ;
- Personne qui vit avec l'enfant de moins de 12 ans de sa conjointe ou son conjoint auprès duquel elle joue un rôle parental ;
- Parent qui vit avec son propre enfant âgé de 12 ans et plus atteint d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'un trouble grave de santé mentale
- Personne qui vit avec l'enfant âgé de 12 ans et plus de sa conjointe ou son conjoint, lequel est atteint d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'un trouble grave de santé mentale et auprès duquel elle joue un rôle parental.

La personne étudiante est considérée comme parent aux études pour l'année académique en cours si l'enfant a moins de 12 ans au 30 septembre de l'année d'attribution.

Quand compléter ce formulaire?

Ce formulaire peut être complété en tout temps pour une demande initiale.

La personne étudiante qui s'est vu reconnaître le Statut d'étudiant-parent dont la situation change en cours d'année a la responsabilité d'en aviser le Bureau du registraire dans les meilleurs délais. Ce statut lui sera révoqué après la complétion du trimestre en cours.

Le statut d'étudiant-parent doit être renouvelé tous les ans à partir du 1^{er} septembre.

Comment remplir le formulaire?

Remplir les champs de gauche à droite

Les champs du formulaire doivent être impérativement remplis de gauche à droite sans tenir compte des colonnes. En procédant ainsi les données affichées s'affinent en fonction des informations à votre dossier.

Utiliser les loupes

Les loupes vous présentent les renseignements pertinents pour votre demande. Évitez la saisie manuelle.

Aucune information dans une loupe

Vous ne pouvez pas remplir ce formulaire si aucune information n'est présente dans une loupe.

Comment compléter certaines sections du formulaire?

Section 2 - Informations académiques actuelles

La loupe « Programme d'études » vous propose les programmes d'études actifs à votre dossier. Sélectionner un de vos programmes actifs.

Sélectionner l'année universitaire pour laquelle vous remplissez votre demande.

La case « Nb de crédits suivis » va se remplir automatiquement avec le nombre de crédits auxquels vous êtes inscrits pour le trimestre en cours, tous les programmes d'études confondus.

À noter : si vous êtes inscrit à moins de 6 crédits vous ne pourrez pas soumettre votre formulaire.
(exceptions : programmes d'études RESM et statut activité siglée d'un programme d'études CSUP)

Section 3 – Type de demande

Vous devez choisir dans quel cadre vous remplissez ce formulaire :

- **Demande initiale du statut étudiant-parent** : vous certifiez sur l'honneur que vous remplissez une des conditions nécessaires pour l'obtention du statut étudiant-parent; vous devrez fournir les pièces justificatives (voir section fichiers joints pour plus de détails)
- **Renouvellement du statut étudiant-parent** : vous certifiez sur l'honneur que le motif pour lequel vous avez obtenu le statut étudiant-parent n'a pas changé et que vous remplissez une des conditions nécessaires pour bénéficier de ce statut; vous ne devez pas fournir de nouveau les pièces justificatives
Note : si le motif a changé, vous devez remplir une nouvelle demande initiale.
- **Changement de statut** : vous confirmez que votre situation a changé et que vous ne remplissez plus les conditions pour avoir le statut étudiant-parent

Section – Fichiers joints

Selon la situation de la personne étudiante, les documents suivants doivent être téléversés avec la demande.

Situation	Documents requis
Femme enceinte	Certificat médical attestant de la grossesse
Personne étudiante en processus d'adoption Le statut d'Étudiant-parent débute dans la semaine au cours de laquelle l'enfant est réellement placé auprès de la personne étudiante. Dans le cas d'une adoption hors Québec, le statut peut débiter 2 semaines avant l'arrivée de l'enfant au Québec.	Attestation de l'agence d'adoption
Parent qui vit avec son ou ses propres enfants de moins de 12 ans L'enfant doit être âgé de moins de 12 ans avant le 30 septembre.	<ul style="list-style-type: none">• Preuve de filiation qui confirme le nom des parents ainsi que le nom et l'âge de l'enfant (fournir une pièce parmi les suivantes)<ul style="list-style-type: none">• Certificat de naissance ou d'adoption de l'enfant• Tout document officiel émis par le gouvernement canadien• Relevé de prestation fiscale*• Document émanant d'une commission scolaire (bulletin), état de compte d'un service de garde ou d'une garderie*• Preuve de résidence de l'étudiant (fournir une pièce parmi les suivantes)

	<ul style="list-style-type: none"> • Permis de conduire (copie du recto et du verso s'il y a eu changement d'adresse) • Bail, hypothèque, compte de taxes scolaires ou municipales* • État de compte d'Hydro-Québec, facture de compagnie de téléphone résidentiel, d'abonnement à un service Internet ou de câblodistribution* • Preuve d'assurance habitation* • Relevé de carte de crédit* • Avis de cotisation de Revenu Québec* <p>3. Preuve de résidence de l'enfant avec le parent (fournir une pièce parmi les suivantes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relevé de prestation fiscale indiquant le nom et l'adresse de l'enfant* • Bulletin, document de la commission scolaire ou du service de garde, état de compte de la garderie mentionnant le nom des parents et de l'enfant* • Document officiel du gouvernement indiquant le nom et l'adresse de l'enfant* • Document officiel indiquant le nom de l'enfant émis par un hôpital après une naissance* • Jugement de garde* <p>*Document émis il y a moins d'un an Note : Après analyse de votre dossier, une déclaration solennelle peut être exigée pour appuyer la demande.</p>	
Personne qui vit avec le ou les enfants de moins de 12 ans de son/sa conjoint*	<p>1. Preuve de filiation qui confirme le nom des parents ainsi que le nom et l'âge de l'enfant (fournir une pièce parmi les suivantes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de naissance ou d'adoption • Tout document officiel émis par le gouvernement canadien • Relevé de prestation fiscale* • Document émanant d'une commission scolaire (bulletin), état de compte d'un service de garde ou d'une garderie mentionnant le nom des parents et de l'enfant* <p>2. Preuve de résidence de l'étudiant (fournir une pièce parmi les suivantes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permis de conduire (copie du recto et du verso s'il y a eu changement d'adresse) • Bail, hypothèque, compte de taxes scolaires ou municipales* 	

	<ul style="list-style-type: none"> • État de compte d'Hydro-Québec, facture de compagnie de téléphone résidentiel, d'abonnement à un service Internet ou de câblodistribution* • Preuve d'assurance habitation* • Relevé de carte de crédit* • Avis de cotisation de Revenu Québec* <p>3. Preuve de résidence avec le parent de l'enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bail, hypothèque, compte de taxes scolaires ou municipales* Le document présenté par chacune des personnes peut être différent <p>4. Preuve de résidence de l'enfant avec le parent (fournir une pièce parmi les suivantes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relevé de prestation fiscale indiquant le nom et l'adresse de l'enfant* • Bulletin, document de la commission scolaire ou du service de garde, état de compte de la garderie mentionnant le nom des parents et de l'enfant* • Document officiel du gouvernement indiquant le nom et l'adresse de l'enfant* • Document officiel indiquant le nom de l'enfant émis par un hôpital après une naissance* • Jugement de garde* <p>*Document émis il y a moins d'un an</p> <p>Note : Après analyse de votre dossier, une déclaration solennelle peut être exigée pour appuyer la demande.</p>	
<p>Parent qui vit avec son ou ses propres enfants âgés de plus de 12 ans qui est atteint d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'un trouble grave de santé mentale</p>	<p>1. Preuve de filiation qui confirme le nom des parents ainsi que le nom et l'âge de l'enfant (fournir une pièce parmi les suivantes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de naissance ou d'adoption • Tout document officiel émis par le gouvernement canadien • Relevé de prestation fiscale* • Document émanant d'une commission scolaire (bulletin), état de compte d'un service de garde ou d'une garderie mentionnant le nom des parents et de l'enfant* <p>2. Preuve de résidence de l'étudiant (fournir une pièce parmi les suivantes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permis de conduire (copie du recto et du verso s'il y a eu changement d'adresse) 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Bail, hypothèque, compte de taxes scolaires ou municipales* • État de compte d'Hydro-Québec, facture de compagnie de téléphone résidentiel, d'abonnement à un service Internet ou de câblodistribution* • Preuve d'assurance habitation* • Relevé de carte de crédit* • Avis de cotisation de Revenu Québec* <p>3. Preuve de résidence de l'enfant avec le parent (fournir une pièce parmi les suivantes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relevé de prestation fiscale indiquant le nom et l'adresse de l'enfant* • Bulletin, document de la commission scolaire ou du service de garde, état de compte de la garderie mentionnant le nom des parents et de l'enfant* • Document officiel du gouvernement indiquant le nom et l'adresse de l'enfant* • Document officiel indiquant le nom de l'enfant émis par un hôpital après une naissance* • Jugement de garde* <p>4. Attestation médicale signée par un médecin *Document émis il y a moins d'un an</p> <p>Note : Après analyse de votre dossier, une déclaration solennelle peut être exigée pour appuyer la demande.</p>	
<p>Personne qui vit avec le ou les enfants âgés de plus de 12 ans de son/sa conjoint qui est atteint d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'un trouble grave de santé mentale</p>	<p>1. Preuve de filiation qui confirme le nom des parents ainsi que le nom et l'âge de l'enfant (fournir une pièce parmi les suivantes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de naissance ou d'adoption • Tout document officiel émis par le gouvernement canadien • Relevé de prestation fiscale* • Document émanant d'une commission scolaire (bulletin), état de compte d'un service de garde ou d'une garderie mentionnant le nom des parents et de l'enfant* <p>2. Preuve de résidence de l'étudiant (fournir une pièce parmi les suivantes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permis de conduire (copie du recto et du verso s'il y a eu changement d'adresse) • Bail, hypothèque, compte de taxes scolaires ou municipales* 	

	<ul style="list-style-type: none"> • État de compte d'Hydro-Québec, facture de compagnie de téléphone résidentiel, d'abonnement à un service Internet ou de câblodistribution* • Preuve d'assurance habitation* • Relevé de carte de crédit* • Avis de cotisation de Revenu Québec* <p>3. Preuve de résidence avec le parent de l'enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bail, hypothèque, compte de taxes scolaires ou municipales* Le document présenté par chacune des personnes peut être différent <p>4. Preuve de résidence de l'enfant avec le parent (fournir une pièce parmi les suivantes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relevé de prestation fiscale indiquant le nom et l'adresse de l'enfant* • Bulletin, document de la commission scolaire ou du service de garde, état de compte de la garderie mentionnant le nom des parents et de l'enfant* • Document officiel du gouvernement indiquant le nom et l'adresse de l'enfant* • Document officiel indiquant le nom de l'enfant émis par un hôpital après une naissance* • Jugement de garde* <p>5. Attestation médicale signée par un médecin *Document émis il y a moins d'un an</p> <p>Note : Après analyse de votre dossier, une déclaration solennelle peut être exigée pour appuyer la demande.</p>	
--	--	--

Toutes les pièces justificatives doivent être réunies en un seul document pdf.

Contrôle des originaux

La faculté peut réclamer l'original des documents déposés en tout temps à des fins de contrôle. Si les documents exigés ne sont pas fournis, votre demande sera refusée.

Si un faux document est soupçonné, les mesures décrites au [règlement disciplinaire concernant les étudiants](#) s'appliquent.

Où obtenir de l'aide?

Contactez le **514-343-7212**